



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 juin 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame la conseillère Denise Laferrrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2013-1005

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 28 MAI 2013 AINSI QUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 29 MAI 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 28 mai 2013 ainsi que de la séance ordinaire tenue le 29 mai 2013 a été remise au membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-1006

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle phase a été approuvée dans le projet résidentiel Le Plateau;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture d'une nouvelle rue et le prolongement d'une rue existante requérant, par conséquent, la désignation de nom officiel pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé le nom suggéré dans le cadre de la nomination d'une nouvelle rue sur le territoire de la ville et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation du nom de rue proposé pour le secteur d'Aylmer ainsi que le prolongement d'une rue existante :

Nomination d'une nouvelle rue :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
5 294 827	Cadastre du Québec	Rue de Moscou

Prolongement de rue :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
5 294 828	Cadastre du Québec	Rue de Francfort

Adoptée

CE-2013-1007

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-21 - 34 716,57 \$ - PÉRIODE DU 19 AU 25 MAI 2013**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-21 au montant de 34 716,57 \$ pour la période du 19 au 25 mai 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1008

REJET DES SOUMISSIONS - 2013 SI 113 - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 23 mars 2013, un appel d'offres sur invitation pour des services de terreautage de terrains sportifs;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2013 SI 113 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoption

CE-2013-1009*

PROTOCOLE D'ENTENTE GRAND PARTENAIRE ET ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR LE 375, AVENUE DE BUCKINGHAM, SECTION BISTR'ADOS ET ENTENTE DE PRÊT À USAGE POUR LE TERRAIN SITUÉ AU 948, RUE GEORGES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT que l'organisme est autonome et bien implanté dans le milieu et qu'il démontre depuis plusieurs années un fort caractère et un grand dynamisme;

CONSIDÉRANT qu'il fût fondé en 1995 suite à des demandes du milieu et à l'implication des citoyens;

CONSIDÉRANT que l'organisme anime la jeunesse de Buckingham et de Masson-Angers et qu'il fait de la prévention et de l'intervention sociale;

CONSIDÉRANT que l'organisme est un grand partenaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, que sa mission est tout à fait reliée à la politique du loisir, du sport et du plein air;

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de l'intervention des maisons de jeunes et qu'à titre de partenaire, elle met à leur disposition les espaces nécessaires à la mise en place de points de service;

CONSIDÉRANT que l'organisme gère deux points de services :

- La maison de jeunes du parc Beauchampville située au 948, rue Georges, maison modulaire financée par le Club des lions de Buckingham, entretenue entièrement par l'organisme et située sur un terrain appartenant à la Ville de Gatineau;
- Le Bistr-ados situé au 375, avenue de Buckingham, bâtiment appartenant à la Ville de Gatineau annexé au Musée d'histoire de Buckingham et servant de lieux de rencontre culturelle et artistique pour les jeunes, ouvert en soirée :

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente et ses annexes, soit une entente de prêt à usage pour le 375, avenue de Buckingham, section Bistr'Ados et une entente de prêt à usage pour le terrain situé au 948, rue Georges, d'une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015), et de verser la somme de 66 000 \$ à titre de « Grand Partenaire » selon les modalités définies au protocole d'entente et dans le Cadre de soutien aux organismes.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 22 000 \$ pour l'année 2013 au nom de la maison des jeunes M-Ado jeunes, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5, selon les termes et conditions stipulés au protocole d'entente, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Le montant de 22 000 \$, pour l'année 2013, fait déjà partie de la résolution numéro CM-2013-160 en date de 6 février 2013, suite à une recommandation de la Commission des loisirs, sports et vie communautaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir le montant de 22 000 \$ au budget de l'année 2014 et 22 000 \$ pour l'année 2015, comme identifié au protocole d'entente et défini dans le Cadre de soutien aux organismes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1010

DÉROGATION AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRUIT POUR L'ACTIVITÉ QUI A LIEU AU PARC JACQUES-CARTIER LE 1^{er} JUILLET 2013 DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendra le 1^{er} juillet 2013 dans le cadre de la Fête du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tient au Parc Jacques-Cartier du côté de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale va s'assurer que le niveau sonore soit de faible intensité pour la population locale (moins de 55 DBA sur la rue Laurier aux portes des résidences) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à faire des spectacles sur scène le 1^{er} juillet 2013 qui se termineront au plus tard à 23 h 30.

Adoptée

CE-2013-1011 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-21 POUR UN MONTANT TOTAL DE 453 431,24 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 MAI AU 5 JUIN 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-21 d'un montant de 453 431,24 \$ pour la période du 30 mai au 5 juin 2013.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1012 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - 34 083,84 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 542 218,59 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 8 166,75 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 21 - 1 083 709,33 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 21 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	34 083,84 \$	27 au 31 mai 2013
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	542 218,59 \$	27 au 31 mai 2013
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	8 166,75 \$	27 au 31 mai 2013
Liste des embauches numéro 21	Embauches de personnel temporaire	1 083 709,33 \$	20 au 24 mai 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1013 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 20 - 41 137,40 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 496 913,44 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 22 - 8 007,89 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22 - 784 870,04 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 20, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 22 ainsi que la liste des embauches numéro 22 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	41 137,40 \$	3 au 7 juin 2013
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	496 913,44 \$	3 au 7 juin 2013
Liste des réquisitions numéro 22	Pièces de comptes à payer	8 007,89 \$	3 au 7 juin 2013
Liste des embauches numéro 22	Embauches de personnel temporaire	784 870,04 \$ \$	27 au 31 mai 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1014

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 42-2003 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA PAIX PUBLIQUE ET AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA TABLÉE DE L'ÎLE - 24 JUIN 2013 - PARC FONTAINE

CONDIDÉRANT QUE l'Association des résidants de l'Île de Hull est un partenaire de la Ville de Gatineau et qu'elle organise l'activité « La tablée de l'Île » dans le parc Fontaine dans le cadre des festivités de la fête nationale le 24 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE cet événement nécessite une dérogation au Règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la Ville de Gatineau et au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Gatineau (regroupement estimé de 400 à 700 personnes, spectacles jusqu'à 23 h 30 et démantèlement);

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'organisation de cet événement sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau au niveau financier et matériel;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, de sécurité incendie et de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Gatineau sont en accord avec la tenue de l'événement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la tenue de l'événement « La tablée de l'Île » qui se déroulera dans le parc Fontaine le 24 juin 2013 de 10 h à 23 h 30 et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003, et ce, selon les conditions suivantes :

- ramasser les ordures engendrées et nettoyer les lieux suite à l'événement, avant midi le mardi 25 juin 2013;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull détient un certificat d'assurance responsabilité civile et indemnisation de 3 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, une copie du permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux avant la tenue de l'événement;
- l'Association des résidants de l'Île de Hull doit fournir au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, un plan d'urgence et premiers soins sur le site ainsi que les mesures de contrôle afin d'assurer la sécurité des citoyens;

- L'Association des résidents de l'Île de Hull devra assumer les frais relatifs à la présence d'effectifs policiers.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture d'équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement, selon les disponibilités.

Adoptée

CE-2013-1015

AUTORISER LES ORGANISATEURS DU 17^e RALLYE PROVINCIAL HARLEY OWNER GROUP À TENIR LEUR DÉFILÉ - SAMEDI LE 13 JUILLET 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le regroupement Harley Owner's Group, chapitre de l'Outaouais, est l'hôte du 17^e Rallye provincial qui se déroulera du 11 au 13 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QUE le 17^e Rallye accueillera entre 500 et 600 participants;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a prévu un défilé le samedi 13 juillet 2013 entre 10 h 30 et 13 h 00 dans les rues de la Ville de Gatineau et qu'il a fait la demande d'escorte policière;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a travaillé en étroite collaboration avec les responsables afin de déterminer le trajet;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme consent à payer les frais pour les services policiers nécessaires lors de l'escorte;

CONSIDÉRANT QUE ce défilé occasionnera certaines contraintes sur la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de police à effectuer l'escorte du défilé Harley Owner's Group le samedi 13 juillet 2013 sur le territoire de la ville de Gatineau à la condition de dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-1016

SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON PORTUGAISE DES ARTS ET DE LA CULTURE - ACTIVITÉ DU 7 JUILLET 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison portugaise des Arts et de la Culture, 68, rue de l'Atmosphère, Gatineau, Québec, J9A 2Y6, pour l'organisation d'une activité de levée de fonds le 7 juillet 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	200 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1017 **SUBVENTION DE 400 \$ - POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - ACTIVITÉS CULTURELLES, SOCIALES ET RÉCRÉATIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de madame Catherine Filion, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour des activités culturelles, sociales et récréatives

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	400 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1018 **SUBVENTION DE 650 \$ - AGAP DU VIEUX-GATINEAU - P'TITE FÊTE NATIONALE - 24 JUIN 2013 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre de AGAP du Vieux-Gatineau, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour la P'tite fête nationale qui aura lieu le 24 juin 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	500 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1019 **SUBVENTION DE 850 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU QUARTIER JUBILEE - PROJET DE LIGUE DE SOCCER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du quartier Jubilee, à l'attention de monsieur Yvan Gervais, 17, rue Oscar-Guertin, Gatineau, Québec, J9H 4W5, à titre de subvention pour la mise sur pied de la ligue de soccer communautaire pour la saison estivale 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	850 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1020 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham, à l'attention de madame Katherine Nobl, présidente, C. P. 2962, Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X5, à titre de subvention pour leur campagne de financement de 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	1 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1021 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS BELLEVUE SUD - PROJET D'ANIMATION JEUNESSE DE L'ORGANISME ADOJEUNE - ÉTÉ 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'Association des résidents Bellevue Sud, 695, rue R.-H.-Lalonde, Gatineau, Québec, J8R 1E8, pour le projet d'animation jeunesse de l'organisme Adojeune à l'été 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	3 000 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1022 **SUBVENTION DE 3 550 \$ - CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - SPECTACLE CABOTINAGE, TROUPE VAGUE DE CIRQUE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 550 \$ à l'ordre du Carrefour culturel ESTAcade, à l'attention de monsieur Pierre Boileau, 580, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 2W1, à titre de subvention pour la mise sur pied de l'événement « Cabotinage » de la troupe Vague de Cirque qui aura lieu du 2 au 4 août 2013 dans le secteur de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79947-972	3 250 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1023 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 33 - 22 JUIN 2013 - 580 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à une activité bénéfique au profit de la Légion royale canadienne, filiale 33 qui aura lieu le 22 juin 2013.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 500 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 580 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale 33, à l'attention de monsieur Alain Couture, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	330 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1024 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA - JEUX DU CANADA - SHERBROOKE - 5 AU 8 AOÛT 2013 - 2 100 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Joseph De Sylva, en tant que président de la Commission des loisirs, des sports et du développement des communautés, à visiter les Jeux du Canada à Sherbrooke du 5 au 8 août 2013.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement pour une dépense maximale de 2 100 \$, et ce, sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-311	2 100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Congrès et colloques

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79943-692	2 100 \$		Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79943-311		2 100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1025 **FORMATION EN LIGNE - MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - 178,21 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à suivre la formation en ligne - Mariage civil et union civile offerte par l'Union des municipalités du Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 178,21 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, à l'attention de madame Darling Josaphat, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-435	170,46 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Formation
04-13493	7,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79936-692	170,46 \$		Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79936-435		170,46 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Formation

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1026 **SOUSSION 2013 SP 102 - PAVAGE ET AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Terra Location inc., 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour le pavage et l'ajustement de structures, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 867 907,21 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le Service des travaux publics est autorisé à effectuer des travaux supplémentaires de pavage et d'ajustement de structures aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-692-26420	26 899,99 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79943-692-26421	28 999,54 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-79939-692-26422	23 199,25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-31210-521-26423	61 131,66 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
06-30730-031-26424	21 999,78 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Masson-Angers - Rapiéçage
06-30730-026-26425	20 947,62 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Buckingham - Rapiéçage
06-30730-018-26426	202 015,39 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Gatineau - Rapiéçage
06-30730-010-26427	140 033,40 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Hull - Rapiéçage
06-30730-003-26428	112 007,59 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur d'Aylmer - Rapiéçage
02-41541-521-26429	192 929,69 \$	Ajustements de structures - Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	37 743,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1027

SOUSSION 2013 SI 146 - ACHAT D'UN CAMION 4X2 AVEC BOÎTE DE SERVICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un camion 4X2 avec boîte de service, au montant total de 89 309,14 \$, incluant les taxes, ainsi que les options 1, 2 et 3, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mai 2013, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11012-005-26430	85 425,29 \$	Achat de véhicules et équipements - Camion 1 tonne
04-13493	3 883,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1028 **PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DU CENTRE ALIMENTAIRE AYLNER - 26 JUIN 2013 - 10 340 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Stefan Psenak, André Laframboise et Pierre Philion à participer à une activité de levée de fonds au profit du Centre Alimentaire d'Aylmer le 26 juin 2013.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 10 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 340 \$ à l'ordre du Centre Alimentaire Aylmer, à l'attention de madame Donna Lévesque, 70, chemin Eardley, Gatineau, Québec, J9H 4K2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79937-972	150 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79932-972	5 040 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	5 150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1029 **SOUSSION 2013 SP 056 - RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER AU PARC TECUMSEH - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la réfection du terrain de soccer au parc Tecumseh, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 204 274,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 avril 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30701-011-26431	195 391,48 \$	Travaux d'aménagement de parcs et espaces verts - Parc Tecumseh - Terrain de soccer
04-13493	8 883,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1030

SOUSSION 2013 SP 073 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN SAINT-JEAN-BOSCO, PHASES 5 ET 6 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. - 6958001 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de réfection des services municipaux du secteur Saint-Jean-Bosco, phases 5 et 6, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 443 623,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mai 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-007-26432	498 678,07 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Secteur de Saint-Jean-Bosco
06-30640-006-26433	498 678,08 \$	Travaux de réfection - Égouts et aqueduc - Secteur de Saint-Jean-Bosco
06-30674-016-26434	900 000,00 \$	Travaux de réfection et aménagement du réseau routier PIQM - Secteur de Hull - Saint-Jean-Bosco - PH5 - Rues Davies et Chauveau
06-30673-009-26435	235 999,99 \$	Réfection et amélioration - Réseaux d'égouts et d'aqueduc - PIQM - Rues Davies et Chauveau
06-30673-008-26436	204 000,00 \$	Réfection et amélioration du réseaux d'égouts et d'aqueduc - PIQM - Rues Davies et Chauveau
04-13493	106 267,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1031

SOUSSION 2013 SP 132 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 7 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. - 6958001 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de réfection des services municipaux du collecteur Mondoux, phase 7, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 988 469,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 mai 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30731-007-26437	1 458 196,66 \$	Divers travaux - Aqueduc, égouts et remise en état - Collecteur Mondoux, phase 7 - Rues Garnier et Lalemant
06-30730-020-26438	443 798,97 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur de Gatineau - Collecteur Mondoux, phase 7 - Rue Garnier
04-13493	86 474,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1032

SOUSSION 2013 SP 166 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE DESCHÊNES, DU VERSANT ET DE MASSON-ANGERS - ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN RIEL, JOSEPH DE SYLVA ET LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Elgin, Roger-Saint-Onge, Abénaquis et Lotbinière, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 14 mai 2013, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 et conforme, à savoir :

Parc Elgin :

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc. - Imagineo inc., 17999, rue J.A.-Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 35 000 \$, incluant les taxes.

Parc Roger-Saint-Onge :

À la firme Techsport inc., 4994, route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 38 000 \$, incluant les taxes.

Parc Abénaquis :

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc. - Imagineo inc., 17999, rue J.A.-Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 7 000 \$, incluant les taxes.

Parc Lotbinière :

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc. - Imagineo inc., 17999, rue J.A.-Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 8 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13007-028-26439	7 652,10 \$	Plan quadriennal - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Lotbinière
18-13007-003-26440	6 695,59 \$	- Structures de jeux Plan quadriennal - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Abénaquis
06-30649-002-26441	36 347,47 \$	- Structures de jeux Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Roger Saint-Onge
18-13007-005-26442	33 477,93 \$	Plan quadriennal - Parcs et infrastructures récréatives, sportives et communautaires - Parc Elgin
04-13493	3 826,91 \$	- Structures de jeux TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1033

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COUT DES HONORAIRES AU MONTANT DE 32 279,82 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, ENTRE LE BOULEVARD DES HAUTES-PLAINES ET LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1514 en date du 1^{er} octobre 2008, adjugeait un contrat à la firme AECOM (Tecsult) pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre le boulevard des Hautes-Plaines et la ville de Chelsea, pour un montant de 158 025 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 71443 en date du 30 octobre 2008, approuvait un avenant pour la préparation d'une étude de caractérisation environnementale phase 1, au montant de 3 453,48 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par la délégation de pouvoir numéro 88022 en date du 15 juillet 2010, approuvait un avenant pour la préparation d'une étude environnementale pour la demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs, au montant de 8 804,25 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme AECOM a déposé à la Ville de Gatineau une demande d'honoraires professionnels pour la préparation d'une étude concept et le choix du tracé de la piste cyclable située entre le boulevard des Hautes-Plaines et le sentier du Parc de la Gatineau, au montant de 19 019,44 \$, incluant les taxes, ainsi qu'un montant de 1 002,65 \$, incluant les taxes, pour répondre à la variation du taux de taxes de la TVQ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 002,65 \$, incluant les taxes, est requis pour compenser pour les variations du taux de taxe de la TVQ entre l'octroi du contrat et l'approbation des délégations de pouvoir et le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants présentés dépasse la limite autorisée par la politique de délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures considère cette demande au contrat comme étant justifiée et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le montant de 12 257,73 \$, incluant les taxes, autorisé par les délégations de pouvoir numéros 71443 et 88022;
- approuve l'ajustement final des honoraires professionnels au montant de 20 022,09 \$, incluant les taxes, représentant 19 019,44\$ pour la préparation d'une étude concept et le choix du tracé de la piste cyclable ainsi que 1 002,65 \$ pour répondre à la variation du taux de taxes de la TVQ, le tout dans le cadre du projet du réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes, tronçon entre le boulevard des Hautes-Plaines et la limite nord Gatineau/Chelsea (extrémité du boulevard de la Cité-des-Jeunes).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-024-26443	1 002,65 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réfection du réseau routier

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1034

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc Jacques-Cartier dans le cadre des festivités de la fête du Canada organisée par la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité du public;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation et la sécurité du public ;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et de stationnements, salaire des policiers et cols bleu, sont entièrement à la charge de la Commission de la capitale nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à fermer complètement les rues suivantes dans le cadre de la fête du Canada, de la façon suivante :

Rues	Entre	Dates	Heures
Laurier	Boulevards des Allumettières et Sacré-Cœur	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Laurier	Boulevards des Allumettières et Maisonneuve - Pont Portage, 1 voie à droite en direction nord	1 ^{er} juillet	6 h 00 à 9 h 00
Pont Portage	Au sud de la rue Laurier 1 voie à droite en direction nord	1 ^{er} juillet	6 h 00 à 9 h 00
De Verdun	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Saint-Étienne	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	5 h 30 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Élisabeth-Bruyère	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Papineau	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Victoria	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Hôtel-de-Ville	Rues Laurier et de Notre-Dame-de-L'Île	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00
Courcellette	Rue Laurier et boulevard Maisonneuve	1 ^{er} juillet 2 juillet	21 h 00 à 24 h 00 0 h 00 à 1 h 00

Interdire le stationnement sur la rue Laurier, entre le boulevard des Allumettières et la rue Victoria, le 1^{er} juillet de 15 h 00 jusqu'au 2 juillet à 1 h 00.

À l'exception des véhicules d'urgence, des autobus de la Société de transport de l'Outaouais, des résidents du secteur touché ainsi que des détenteurs de laissez-passer de la fête du Canada, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;

- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service de la culture, des arts et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2013-1035 SOUSSION 2013 SI 117 - AMEUBLEMENT - SERVICE DE POLICE ET SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture, la livraison et l'installation pour l'ameublement au Service de police et au Service des travaux publics, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 23 mai 2013, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

Section 1 (bureaux au poste de police) et section 3 (bureaux de Stéphane Émond)

Papeterie Thibo, 131, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, pour un montant total de 14 663,54 \$, incluant les taxes.

Section 2 (salle au poste de police) et section 4 (fauteuils Service de police et Service des travaux publics)

Art Woods Bureau Plus, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour un montant total de 20 720,36 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-692-26444	2 831,25 \$	Entretien des parcs et aménagement - Équipements non capitalisables
02-21602-692-26445	17 168,88 \$	Plan d'organisation policière - Équipements non capitalisables
06-30677-004-26446	13 845,01 \$	Équipements spécialisés - Plan d'organisation policière - Ameublement
04-13493	1 538,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1036 SOUSSION 2013 SI 231 - ACQUISITION DU LOGICIEL OFFICER PERMIT POUR LA GESTION DES PERMIS DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service de police désire faire l'acquisition du logiciel Officer Permit pour la gestion des permis de stationnement suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général de la Ville de Gatineau en 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police utilise présentement le logiciel Officer et que Officer Permit est un module du logiciel et assure une intégration complète aux autres modules par le centre de commande centrale;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et ce, en vertu de l'article 573.3 alinéa 6 a) de la Loi sur les cités et villes;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Gtechna, 8550, Côte-de-Liesse, suite 100, Montréal, Québec, H4T 1H2, pour la fourniture du logiciel Officer Permit incluant un contrat d'entretien de 2014 à 2018 pour un montant total de 80 046,73 \$, incluant les taxes.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2014 à 2018, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11012-001-26447	22 839,13 \$	Développement informatique
18-12043-001-26448	25 000,00 \$	Équipements informatiques - PDI 2011 SI-03-04 - Équipements
04-13493	2 175,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1037

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DU GRAND ORCHESTRE D'HARMONIE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE - 20 JUIN 2013 - 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller André Laframboise à participer à une activité bénéfique au profit du Grand Orchestre d'Harmonie de l'école secondaire Grande-Rivière qui aura lieu le 20 juin 2013.

De plus, les membres du conseil sont autorisés à subventionner cette activité pour un montant de 650 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de la Fondation de la commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, à l'attention de madame Denise Simard Lapointe, 100, rue Broad, Gatineau, Québec, J9H 6A9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79932-972	300 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1038

SOUSSION 2013 SP 202 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour assurer le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham, sur la base des prix unitaires inscrits à l'offre de prix pour un montant total approximatif de 109 542,66 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juin 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30663-008-26462	104 778,90 \$	Honoraires professionnels. - Usine d'eau à Buckingham
04-13493	4 763,76 \$	- Autres TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1039

MANDAT POUR EXPROPRIATION ET DÉPÔT DES INDEMNITÉS PROVISIONNELLES OU ACQUISITION DE SERVITUDES DE SERVICES PUBLICS DE GRÉ À GRÉ - AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CÂBLÉS ET DES ÉQUIPEMENTS Y AFFÉRENTS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006 839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le règlement numéro 363-2006 qui autorise une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, adoptait le règlement numéro 363-1-2013, modifiant le règlement 363-2006 afin d'y attribuer une somme supplémentaire de 10 000 000 \$ afin d'augmenter le budget de réalisation du projet de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs;

CONSIDÉRANT QU' afin d'exécuter les travaux d'enfouissement des réseaux câblés ainsi que des équipements y afférents, la Ville de Gatineau doit procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de 79 servitudes de services publics. À ce jour, des ententes de gré à gré ont été conclues pour 50 propriétés;

CONSIDÉRANT QUE les négociations se poursuivent actuellement pour acquérir de gré à gré les servitudes de services publics sur les 29 propriétés restantes, mais dans certains cas, les échanges sont interrompus et il semble qu'aucune entente ne résultera de nos démarches;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'enfouissement doivent débiter en juin 2013 et devant l'impasse des négociations avec certains propriétaires, des procédures visant l'expropriation d'une partie de ces immeubles devront être entreprises, tel que le prévoit la Loi sur l'expropriation (L.R.Q. c. E-24);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, pour des motifs d'intérêt public, détenir les droits appropriés sur les lots au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, lesquels sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

Propriétés	Matricules	Adresse de la propriété	Lots	(m ²) (70%)	Indemnités
1	6735-45-7736	815, rue Jacques-Cartier	1 104 463	13,3	220,09 \$
2	6735-74-7135	903, rue Jacques-Cartier	4 472 979	7	96,53 \$
3	6735-84-1343	923, rue Jacques-Cartier	1 104 624	7,4	102,05 \$
4-5	6835-15-7288 6835-16-9507	1079-1083, rue Jacques-Cartier	1 105 689 4 473 003	32,5	448,18 \$
6	6835-28-9372	1123, rue Jacques-Cartier	1 271 394	32,5	448,18 \$
7	6835-49-0360	1159, rue Jacques-Cartier	4 473 015	54,5	751,56 \$
8	6836-73-4624	1255, rue Jacques-Cartier	1 271 668	36,7	506,09 \$
9	6836-73-8494	1263, rue Jacques-Cartier	1 271 669	3,9	53,78 \$
10	6836-84-3772	1279, rue Jacques-Cartier	1 271 686	35,8	493,68 \$

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.11 de la Loi sur l'expropriation prévoit que le montant de l'indemnité provisionnelle à être versé à l'exproprié doit être d'au moins 70 % de l'offre de l'expropriant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document nécessaire à l'accomplissement de toutes les procédures et démarches d'acquisition par expropriation de servitudes de services publics, ainsi que de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des lots ou parties de lot au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Hull précédemment cités, lesquels sont requis pour le projet du réaménagement de la rue Jacques-Cartier et plus particulièrement dans le cadre de l'enfouissement des réseaux câblés ainsi que des équipements y afférents;
- d'autoriser le trésorier à verser à l'ordre de Beaudry, Bertrand en fiducie, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le service concerné, les sommes précédemment citées représentant l'indemnité provisionnelle applicable à chaque parcelle de terrain pour dépôt au greffe de la Cour supérieure, conformément à la Loi sur l'expropriation et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- de mandater et d'autoriser, lorsque requis par le Service de la gestion des biens immobiliers, la firme Beaudry, Bertrand, avocats, à poursuivre les négociations de gré à gré et autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à accepter tout règlement hors cour prévoyant le paiement d'un montant maximal équivalent à 100 % de l'offre de la Ville de Gatineau afin d'acquiescer les servitudes sur les lots ou parties de lot au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Hull précédemment cités.

Les fonds nécessaires aux acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 363-2006, jusqu'à concurrence des disponibilités du règlement.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-26461	28 695,37 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrains
04-13493	1 304,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1040

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE CORRIVEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DIVISION DES RÉSEAUX ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Josée Corriveau sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Josée Corriveau à titre de technicienne en réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période du 9 septembre au 22 novembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Josée Corriveau à titre de technicienne en réhabilitation de réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et des aménagements urbains du Service des infrastructures pour la période du 9 septembre au 22 novembre 2013.

Le salaire de madame Josée Corriveau est celui de la classe 11, échelon 5 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1041

MUTATION DE MONSIEUR SERGE TURPIN ET ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANCIS WHISELL AUX POSTES DE CONTREMAÎTRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître, Stations de pompage et surverses et le poste de contremaître, Mécanique au Service de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur Serge Turpin au poste de contremaître, Stations de pompage et surverses (poste numéro ENV-CAD-022 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du Responsable, Usines d'eaux usées et, l'engagement à l'essai de monsieur Francis Whissell au poste de contremaître, Mécanique (poste numéro ENV-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Entretien des procédés.

Le salaire de messieurs Serge Turpin et Francis Whissell est établi à la classe 2, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Serge Turpin est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Francis Whissell est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article i), il bénéficiera de trois semaines de vacances.

Étant donné que monsieur Serge Turpin occupe de façon permanente un poste de contremaître, sa permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit le jour suivant l'adoption de la présente résolution par le comité exécutif.

Monsieur Francis Whissell est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence de monsieur Francis Whissell à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41110-115 – Service de l'environnement – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 13 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1042 **CONFECTION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2015 - PERSONNEL TEMPORAIRE ET MANDATS EXTERNES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que l'organisme municipal responsable de l'évaluation fait dresser par son évaluateur, tous les trois ans et pour trois exercices financiers municipaux consécutifs, son rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation foncière présentement en vigueur a été dressé en 2011 et a pris effet le 1^{er} janvier 2012 pour une période de trois exercices financiers municipaux consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation doit confectionner un nouveau rôle d'évaluation foncière qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien cet exercice, le Service d'évaluation doit faire appel à des ressources supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'attribuer au Service d'évaluation la somme de 640 000 \$, répartie sur trois ans, afin de confectionner, à l'aide de ressources supplémentaires, le rôle d'évaluation foncière entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Les fonds à cette fin, au montant de 640 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire 02-15120 – Confection du rôle d'évaluation, amorti sur une période de trois ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets futurs, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1043 **PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME RENÉE PROULX AU POSTE DE TECHNICIENNE EN RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - DIVISION DES RÉSEAUX ET D'AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Renée Proulx sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Renée Proulx à titre de technicienne en réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et d'aménagements urbains du Service des infrastructures :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Renée Proulx à titre de technicienne en réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts à la Division des réseaux et d'aménagements urbains du Service des infrastructures du 12 août au 20 décembre 2013.

Le salaire de madame Renée Proulx est celui de la classe 11, échelon 6 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1044

ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE SECRÉTAIRE II - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - GESTION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des projets spéciaux au centre multifonctionnel et la rue Jacques-Cartier nécessitent l'embauche d'une ressource humaine temporaire pour une période d'un an :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Lucie Chayko au poste de secrétaire II pour un terme à être déterminé par la Direction générale, mais qui ne peut dépasser le 23 mai 2014.

Le salaire de madame Lucie Chayko sera celui de la classe 6, échelon 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants 06-30363-020 – Tronçon de la rue Jacques Cartier et 18-12001-002 – Construction du centre multifonctionnel (50/50) –

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1045

PROLONGATION DE L'AFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME SAOUSSEN HAMDI À TITRE DE TECHNICIENNE EN TRAITEMENT DE DONNÉES, SECTION INFOTERRITOIRE - SERVICE DU L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Saoussen Hamdi sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Saoussen Hamdi à titre de technicienne en traitement de données pour un terme ne pouvant dépasser le 30 mai 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Saoussen Hamdi à titre de technicienne en traitement de données, Section infoterritoire, pour un terme à être déterminé par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 30 mai 2014.

Le salaire de madame Saoussen Hamdi sera celui de la classe 6, échelon 2 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant : 02-61250-132 – Service de l'urbanisme et du développement durable – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1046

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR MARC CHAMBERLAND AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, VOIRIE ET PARCS - DIVISION DE LA VOIRIE ET DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître, Voirie et parcs au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-082 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Marc Chamberland au poste de contremaître, Voirie et parcs (poste numéro STP-CAD-082 au plan d'effectifs des cadres) au Service des travaux publics, sous la gouverne du responsable, Division des Parcs et des espaces verts, secteur est.

Le salaire de monsieur Marc Chamberland est établi à la classe 2, échelon 2 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Chamberland sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article i), il bénéficiera de trois semaines de vacances.

Monsieur Marc Chamberland est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Service des travaux publics – Réguliers - Cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1047

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN GOULET AU POSTE DE GESTIONNAIRE, PROGRAMMES AQUATIQUES - DIVISION DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de gestionnaire, Programmes aquatiques à la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste numéro LSD CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Martin Goulet au poste de gestionnaire, Programmes aquatiques à la Division du sport et de l'activité physique du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés (poste LSC-CAD-020 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du responsable, Programmes aquatiques.

Le salaire de monsieur Martin Goulet est établi à la classe 3, échelon 5 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Martin Goulet sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Monsieur Martin Goulet est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1048

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ISSAM HACHEM AU POSTE DE CHEF DE SECTION, CONCEPTION DES SYSTÈMES CORPORATIFS - DIVISION DÉVELOPPEMENT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de section, Conception des systèmes corporatifs (poste numéro INF-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Issam Hachem au poste de chef de section, Conception des systèmes corporatifs (poste numéro INF-CAD-007 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du chef de division, Développement du Service de l'informatique.

Le salaire de monsieur Issam Hachem sera celui de la classe 4, échelon 7 de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Issam Hachem sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles.

Monsieur Issam Hachem est assujéti à une période d'essai de douze mois. La date d'entrée en fonction de monsieur Issam Hachem sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-13038-001 – Équipements - Informatique

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2013.

Adoptée

CE-2013-1049

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR ROCH LÉPINE À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET AUX PERMIS D'AFFAIRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Roch Lépine sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger monsieur Roch Lépine à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires pour une durée ne pouvant dépasser le 9 juin 2014 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Roch Lépine à titre d'inspecteur en bâtiment et aux permis d'affaires pour une durée à être déterminée par le Service de l'urbanisme et du développement durable, mais qui ne peut dépasser le 9 juin 2014.

Le salaire de monsieur Roch Lépine sera celui de la classe 9, échelon 7 selon l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant 02-61250-132 – Service de l'urbanisme et du développement durable - Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 juin 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif